

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONVENTION D'ADHESION AU SOCLE COMMUN DE
COMPETENCES DU CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA
CHARENTE**

DGS - Ressources humaines –
CLL/SR
N° 2020-D-161

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ⇒ Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,
- ⇒ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,
- ⇒ Vu l'arrêté n° 79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant que la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires crée le droit, pour tous les agents de la fonction publique, de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et principes déontologique mentionnés dans le statut général des fonctionnaires.

DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la convention d'adhésion au socle commun de compétences proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente, pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires
Angoulême, le 12 mai 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **30 juin 2020**
Publié ou notifié,
Le **30 juin 2020**